

# L'INTERVIEW

## Le droit de la femme et son évolution

Naïma, étudiante au Collège Voltaire, réalisera une présentation sur les instruments internationaux de protection de la femme lors de son cours de droit. Pour étoffer sa présentation, elle interviewe le Dr. Pierre Sob, ancien haut fonctionnaire au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève.

### **Combien de temps avez vous travaillé à l'ONU ? Quelle était votre fonction au sein de cette organisation ?**

J'ai travaillé 20 ans à l'ONU. J'ai occupé six fonctions de responsabilité différentes. Ma dernière fonction avant la retraite était celle de Chef de Service des droits humains de la femme et du genre au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

### **Selon vous, comment se fait-il que la Suisse, perçue comme l'un des pays les plus développés au niveau des droits de l'Homme, a tout de même un taux élevé d'inégalité entre l'homme et la femme (par exemple avec les salaires) ?**

Un thème récurrent sert souvent de mesure aux inégalités entre femmes et hommes en Suisse : il s'agit du traitement inégal pour un travail de valeur égale. Dans ce cadre, l'on peut mentionner :

- Le libéralisme ouvert au plan économique et réticence de l'État à intervenir vigoureusement sur le marché du travail ;
- L'absence de mesures concrètes ou d'incitation à l'intention des entreprises et institutions publiques ou privées tendant à favoriser l'amélioration du statut de la femme ;

- La faible volonté politique des acteurs compétents à tous les niveaux (commune, canton et niveau fédéral) ;
- La résignation des femmes qui ne mettent pas dans la balance les nombreux autres mécanismes qui pourraient faciliter la réduction des déséquilibres contestés (modalités de travail flexibles et autres mesures analogues, revendications à travers les canaux administratifs et politiques, plaidoyer public dans les médias).

### **D'après vous, existe-t-il une réelle efficacité et action en faveur du droit de la femme au sein de l'ONU ?**

Si l'on parle de l'ONU en tant qu'addition des États membres et autres acteurs globaux, ma réponse est non. Par contre, si l'on parle des institutions internationales qui ont pour mandat de servir le bon fonctionnement du système international (Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme par exemple), ma réponse est oui. Le mécanisme qui a le plus de succès et d'efficacité est le UN-SWAP (Système global des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme).

**Durant vos années d'activité, avez-vous constaté une évolution des règles et des lois du droit de la femme, et si oui lesquelles ?**

Oui, notamment :

- L'adoption de normes sur la lutte contre le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution d'autrui ;
- Le renforcement du mandat des rapporteuses spéciales sur les violences à l'égard de la femme ;
- L'interdiction universelle des pratiques traditionnelles qui affectent la santé des femmes (excision et autres pratiques cruelles et dégradantes analogues) ;
- La création du groupe de travail du Conseil des droits de l'homme sur l'égalité femme/homme en droit et dans la pratique.

**À votre avis, quelle est la convention la plus efficace en faveur des droits de la femme et pourquoi ?**

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), car elle fait l'objet d'un très large nombre d'accessions par les États membres de l'ONU, même si malheureusement elle comporte aussi plusieurs réserves et des déclarations interprétatives et en réduisent la portée et donc l'efficacité potentielle.

**6. Auriez-vous des exemples de pays ayant signé la convention contre les discriminations à l'égard de femmes et qui ne la respectent pas ?**

L'ensemble des États parties est fautive car aucun ne respecte intégralement les dispositions de la CEDEF. Même dans les cas où les États parties déclarent s'y conformer, la pratique en est toute autre.

**Biographie**

Pierre Sob est actuellement Directeur-Fondateur de la société Horizon Learning Link, un cabinet de Consultants internationaux basé en Suisse opérant dans le domaine du droit, de la formation aux droits de l'homme, le développement du matériel de formation pour adultes, la conduite d'audit genre participatif et le coaching des leaders.

Jusqu'en mai 2014, il était haut fonctionnaire au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève où il a servi pendant une vingtaine d'années à divers postes de responsabilité au siège et effectué de nombreuses missions de terrain. Il a fait partie de quelques commissions d'enquêtes internationales en Afrique et en Amérique Latine et Centrale.

Avant de rejoindre l'ONU, il a servi comme Conseiller juridique du Ministre des Affaires Etrangères et Attaché au Cabinet du Président de la République du Cameroun en charge des questions diplomatiques avant d'être nommé Représentant Permanent Adjoint à la Mission Permanente du Cameroun à Genève où il a activement contribué comme Coordinateur du Groupe d'Experts Africains au processus ayant mené à la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme en 1993.

M. Sob est titulaire du Doctorat en Relations Internationales de l'Université de Yaoundé, du Doctorat en droit de l'Université de Genève et Expert Certifié de l'OIT en Audit Genre Participatif. Il a suivi des formations avec certification dans une douzaine de matières à l'ONU et dans les institutions étrangères.

